

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. John Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les 2^e et 3^e rapports du comité permanent des transports et des communications dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux

Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ENTENTE RELATIVE À LA DURÉE DES DISCOURS PENDANT LE DÉBAT SUR LE BUDGET

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les chefs des partis, après avoir discuté de la chose, ont convenu que les discours seraient limités à 20 minutes, afin de donner l'occasion au plus grand nombre possible de députés de participer au débat sur le budget.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE BILINGUISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je désire déposer un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la résolution que le Parlement a adoptée en juin 1973, et qui a trait à l'exécution des obligations imposées au gouvernement par la loi sur les langues officielles.

Le rapport contient les résultats de l'identification des exigences linguistiques de tous les postes de la Fonction publique qui relèvent du Conseil du Trésor. On y trouve également des renseignements sur le nombre des employés bilingues qui occupent des postes bilingues, ainsi que des données sur la formation linguistique des fonctionnaires.

[Traduction]

Les députés noteront qu'environ 53,600 postes ont été déclarés bilingues, comparativement aux prévisions de

25,000 postes avancées en décembre 1972. Les principales raisons de cet écart sont dues au fait que nous avions sous-estimé le nombre des postes bilingues requis pour servir le public et fournir des services internes aux fonctionnaires. De plus, afin de permettre aux fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix, le nombre des postes bilingues requis pour assurer la surveillance est plus élevé que prévu. Les critères relatifs à l'identification des postes bilingues ont été établis en consultation avec les agents négociateurs accrédités.

• (1410)

Cinquante-trois pour cent des titulaires de postes bilingues sont déjà bilingues. Il reste donc quelque 19,000 personnes, anglophones pour la plupart, à devoir recevoir une formation linguistique. Étant donné que la formation à plein temps n'est dispensée que depuis peu, il faudra attendre encore un certain temps avant de pouvoir obtenir des données complètes sur le nombre des fonctionnaires qui sont susceptibles de terminer leur formation linguistique avec succès. Cependant, le gouvernement désire que le plus grand nombre possible de fonctionnaires puisse acquérir une connaissance de l'autre langue officielle. A cet effet, des linguistes réputés feront une étude en vue de déterminer les raisons pour lesquelles certaines personnes semblent incapables d'apprendre une autre langue et si les méthodes d'enseignement existantes peuvent être améliorées.

En outre, à la demande du gouvernement, la Commission de la Fonction publique a accepté que les employés unilingues, âgés de 60 ans et plus, soient dès maintenant exemptés d'office de la formation linguistique, tout en conservant le droit d'occuper un poste bilingue ou d'y être nommés. C'est donc dire que le fonctionnaire unilingue âgé de 60 ans et plus, qui réunit toutes les autres conditions d'admissibilité, peut être nommé à un poste bilingue tout en demeurant lui-même unilingue.

[Français]

Monsieur l'Orateur, la résolution sur les langues officielles adoptée par le Parlement en juin 1973 prévoyait des mesures visant à accroître l'usage du français ainsi qu'à assurer l'entière participation des francophones et des anglophones dans la Fonction publique. Messieurs les députés, de même que ces chères dames qui sont nos «confrères» à la Chambre, souhaiteront, j'en suis sûr, que se poursuive l'amélioration de la situation qui est reflétée dans les statistiques sur la composition linguistique de la Fonction publique.

Les agents négociateurs accrédités ont été consultés durant le processus de mise en œuvre de la résolution du Parlement. Je tiens à souligner ici l'utilité de nos entretiens avec les représentants des employés, ainsi que le travail du comité des langues officielles du Conseil national mixte et je leur transmets les remerciements au nom du gouvernement.